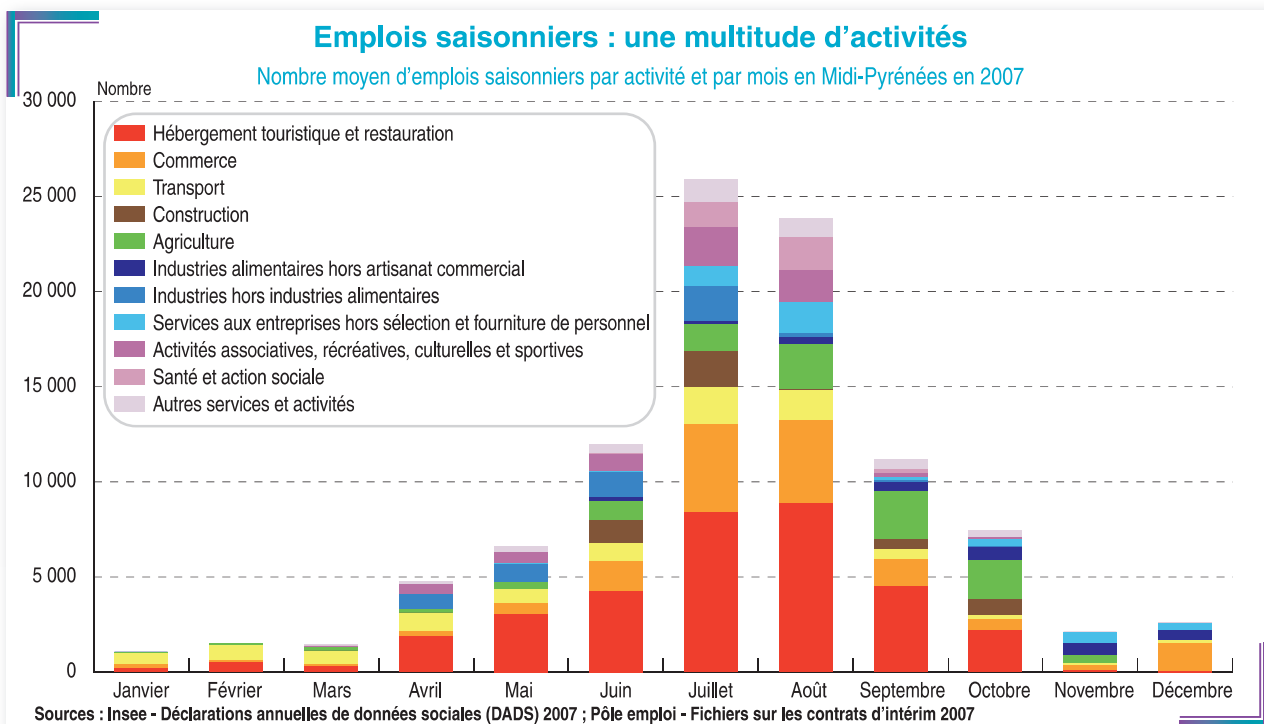




Emplois saisonniers en Midi-Pyrénées Des métiers divers, un pic en été...

En Midi-Pyrénées, les emplois saisonniers se retrouvent dans des secteurs d'activité différents tout au long de l'année. Ils se concentrent d'avril à octobre, avec un pic en juillet-août. L'essentiel du recrutement se fait par contrat à durée déterminée, mais le recours à l'intérim est majoritaire dans l'industrie et la construction. Les saisonniers sont souvent jeunes, employés ou ouvriers. Un contrat saisonnier dure sept semaines en moyenne, hors intérim, et très peu vont au-delà de quatre mois. Une minorité de saisonniers enchaînent plusieurs contrats dans l'année, dont près des deux-tiers en montagne.



Thierry Guillaume
avec la collaboration de Pierre Brossier, Clarisse Landes (Pôle Emploi), Joël Dubois, Dominique Fiche (Direccte)

Ramasseur de pommes dans le Tarn-et-Garonne, serveuse dans une auberge quercinoise, directeur de colonie de vacances en Aveyron, perchiste dans une station de ski des Hautes-Pyrénées ou remplaçant dans une agence bancaire en été... autant de métiers qui ont en commun de ne s'exercer que le temps d'une saison. Chaque année, les entreprises de Midi-Pyrénées ont ainsi recours à de la main-d'œuvre supplémentaire pour faire face aux absences ou aux surcroûts d'activité, temporaires et récurrents. Ces besoins sont liés au rythme des saisons, aux modes de vie collectifs ou au remplacement de salariés en congés. Les saisonniers sont l'un des rouages de l'économie locale. Leur professionnalisation, qui passe par la sécurisation des emplois et le développement de la multiactivité, constitue un enjeu fort de politique publique à partager entre saisonniers et leurs employeurs.

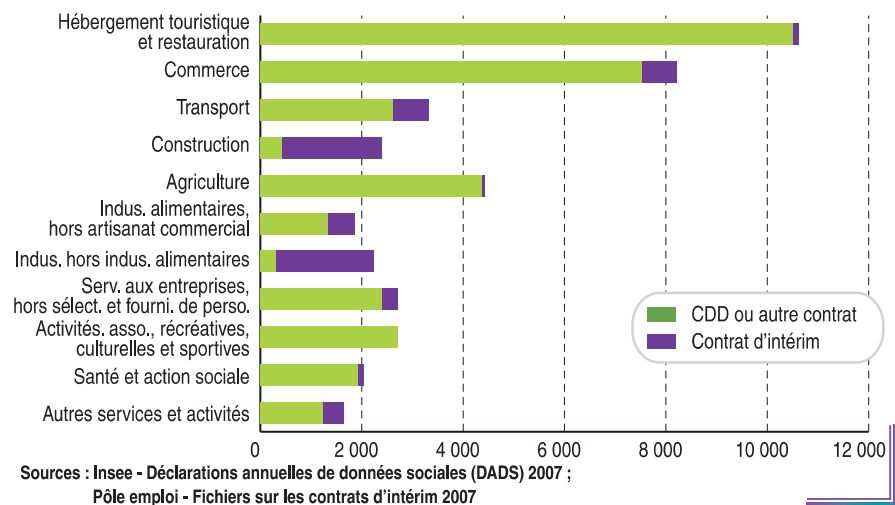
Neuf emplois saisonniers sur dix d'avril à octobre

En Midi-Pyrénées, l'activité saisonnière se concentre entre avril et octobre et bat son plein durant l'été : en 2007, le nombre d'emplois saisonniers est de l'ordre de 25 000 chaque jour en juillet-août, avec un pic de plus de 39 000 emplois fin juillet. Le recrutement se fait le plus souvent par contrat à durée déterminée : c'est le cas pour 8 à 9 emplois sur 10 selon les mois. Les missions d'intérim viennent compléter ce dispositif, surtout en juillet et dans une moindre mesure en juin.

Les activités liées au tourisme sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois saisonniers dans la région, avec un pic très important en juillet-août. Durant ces deux mois, l'hébergement et la restauration emploient chaque jour 8 500 saisonniers en moyenne. Vient ensuite le commerce, qui présente une saisonnalité marquée de juin à septembre, avec un pic de 4 500 emplois par jour en juillet-août, dont la moitié dans les supermarchés et les hypermarchés. Les commerces spécialisés en vêtements et en jouets recourent aussi au travail saisonnier en décembre, pour

De l'intérim saisonnier pour la construction et l'industrie

Nombre d'emplois saisonniers selon le secteur d'activité et le type de contrat en Midi-Pyrénées en 2007



faire face aux achats de fin d'année. Les transports procurent de nombreux emplois saisonniers, notamment durant l'été, en lien avec l'activité touristique. Dans l'agriculture, secteur emblématique du travail saisonnier, des surcroûts d'activité s'étalent tout au long de l'année mais la majeure partie des saisonniers y sont recrutés de juin à octobre, avec un pic en août et en septembre (ramassage des fruits, vendanges, castration du maïs...). Fin août, l'activité agricole génère ainsi jusqu'à 3 000 emplois saisonniers par jour.

D'autres secteurs connaissent des pics importants d'activité. C'est le cas des activités associatives et de loisirs, avec un maximum de 2 000 emplois en juillet et en août, mais aussi de la santé et de l'action sociale ainsi que des services aux entreprises (hors fourniture de personnel et sociétés d'intérim). Chacun de ces deux secteurs procure 1 700 emplois quotidiens en août, très liés au remplacement de salariés pour les congés d'été. Les saisonnalités propres aux industries agroalimentaires (IAA) ont des répercussions importantes sur l'économie locale de juin à décembre. C'est le cas des conserveries de foie gras qui connaissent un pic d'activité important en fin d'année, générant chaque jour jusqu'à 900 emplois saisonniers.

L'intérim dans la construction et l'industrie

Deux secteurs recrutent leurs saisonniers essentiellement par la voie de l'intérim : la construction et l'industrie hors IAA, avec chacun un pic de 2 000 emplois quotidiens en juillet. La saisonnalité est forte dans la construction de juin à septembre, à l'exception d'août, mois traditionnel des congés d'été dans ce secteur. L'industrie hors IAA emploie des saisonniers d'avril à juillet.

Dans les IAA, l'intérim vient en appoint des contrats à durée déterminée sur une période plus réduite, de juin à octobre, avec 150 à 350 emplois selon les mois. Cette forme de recrutement concerne la quasi-totalité des emplois saisonniers en juillet-août. Les transports et les services aux entreprises (hors sociétés d'intérim) utilisent aussi, dans une moindre mesure, ce dispositif en complément des autres contrats.

Plus de 42 000 saisonniers

Sur l'ensemble de l'année 2007, 42 600 salariés ont travaillé en tant que saisonniers, hors missions d'intérim, en Midi-Pyrénées. Ils représentent 4 % des salariés des secteurs privé et semi-public, mais ne réalisent que 1 % du nombre d'heures travaillées. En Midi-Pyrénées, le recrutement des saisonniers se fait localement dans la grande majorité des cas : tous secteurs confondus, ils sont 7

P lus de la moitié des contrats rapportent moins de 1 000 euros

En 2007, en Midi-Pyrénées, le salaire horaire net moyen des saisonniers hors intérimaires est supérieur au Smic mais inférieur de 28 % à celui de l'ensemble des salariés. L'écart est particulièrement marqué dans la santé et l'action sociale et, dans une moindre mesure, dans le commerce et les transports. Les saisonniers de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration perçoivent, quant à eux, un salaire horaire net semblable à celui des autres salariés du secteur. Les différences de salaire observées s'expliquent en partie par les caractéristiques des saisonniers : plus jeunes et moins qualifiés que l'ensemble des salariés.

En moyenne, tous secteurs confondus, un contrat rapporte 1 760 € net pour une durée moyenne de 7 semaines et 55 % des contrats moins de 1 000 € en 2007.

sur 10 à résider et travailler dans le même département. Cette proportion dépasse les 80 % dans le commerce de détail, les services personnels, ainsi que la santé et l'action sociale où elle avoisine même les 90 %. En revanche, les activités associatives, récréatives, culturelles et sportives et dans une moindre mesure l'hébergement et la restauration, attirent davantage de travailleurs saisonniers venant d'autres régions.

Diversité des activités saisonnières d'un département à l'autre

Avec 11 000 saisonniers, la Haute-Garonne est le département qui emploie le plus de travailleurs saisonniers mais elle ne représente que le quart des travailleurs de ce type dans la région, alors qu'elle regroupe la moitié de l'emploi salarié régional. Les commerces de détail en sont les principaux utilisateurs, suivis par les activités associatives, les services aux entreprises (hors intérim) et l'hébergement-restauration. La saisonnalité y est fortement marquée durant les deux mois d'été et, de manière moins accentuée, en juin et décembre. Les Hautes-Pyrénées arrivent en deuxième position, avec 7 400 salariés employés durant l'année. Ces saisonniers travaillent essentiellement dans les activités liées au tourisme : l'hôtellerie-restauration (4 500), le commerce de détail et les téléphériques et remontées mécaniques (plus de 700 chacun). Dans le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron, plus de 6 000 saisonniers sont recrutés durant l'année, sur des

segments d'activités différents : en lien avec l'agriculture pour le premier, avec le tourisme pour le second. Dans le Tarn-et-Garonne, plus de six salariés sur dix travaillent dans le secteur agricole et près de huit sur dix si l'on y ajoute le commerce de gros lié (céréales, aliments pour bétail, fruits et légumes). Dans le Lot et le Tarn, quelque 4 000 saisonniers travaillent dans l'année, essentiellement dans l'hébergement-restauration et le commerce de détail, mais aussi dans l'agriculture pour le Tarn. Les saisonniers sont nettement moins nombreux dans le Gers et l'Ariège (respectivement 2 500 et 1 900 emplois) et travaillent surtout dans les activités liées au tourisme. Ces résultats masquent cependant des disparités à l'intérieur des départements.

Saisonnier : jeune et peu qualifié

Plus de la moitié des saisonniers sont jeunes : 58 % ont moins de 25 ans.

C'est près de 4 fois plus que pour l'ensemble des salariés. Ce recours à de la main-d'œuvre jeune est très marqué dans les transports, le commerce de gros, ainsi que dans les activités associatives, la santé et l'action sociale. Les saisonniers de plus de 30 ans sont majoritaires dans trois secteurs d'activité, comme d'ailleurs pour l'ensemble des salariés : les services personnels, les téléphériques et remontées mécaniques et les IAA.

La grande majorité des saisonniers sont peu qualifiés : 8 sur 10 sont employés ou ouvriers, contre 6 sur 10 parmi l'ensemble des salariés. Les employés sont majoritaires et surreprésentés parmi cette main-d'œuvre temporaire, à l'inverse des cadres. Mais on peut être saisonnier et cadre ou exercer une profession intermédiaire : dans les activités récréatives, culturelles et sportives (comme les directeurs de centres aérés) et les activités associatives, ou dans l'hébergement-restauration pour les seules professions intermédiaires. Enfin, près de 6 saisonniers sur 10 sont des femmes, contre moins de 5 sur 10 pour l'ensemble des salariés. Cette surreprésentation féminine est très marquée dans les services aux entreprises, la santé et l'action sociale, le commerce, ainsi que dans les IAA.

Près d'un contrat sur deux dure moins d'un mois

En Midi-Pyrénées, les contrats saisonniers (hors intérim) durent en moyenne sept semaines. Ils varient de quelques jours à plusieurs mois selon les activités. Tous secteurs

Plus de saisonniers dans les Hautes-Pyrénées et dans le Tarn-et-Garonne

Répartition et part des saisonniers par département en 2007

	Salariés saisonniers (%)	Ensemble des salariés (%)	Part des saisonniers parmi les salariés (%)
Hautes-Pyrénées	17,3	7,7	9,8
Tarn-et-Garonne	14,0	6,9	8,8
Lot	9,2	5,2	7,7
Aveyron	14,3	8,8	7,0
Gers	5,8	5,2	4,9
Ariège	4,3	4,3	4,4
Tarn	9,3	11,1	3,7
Haute-Garonne	25,8	50,8	2,2
Midi-Pyrénées	100,0	100,0	4,4

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007 hors sélection et fourniture de personnel

confondus, près d'1 contrat sur 2 dure moins d'un mois et seul 1 contrat sur 10 dure plus de quatre mois. Les hôtels et restaurants offrent des contrats plus longs, de neuf semaines en moyenne, et 1 contrat sur 6 dure plus de quatre mois. Les durées d'emploi sont les plus courtes dans les servi-

ces aux entreprises et les activités associatives, récréatives, culturelles et sportives, avec une durée moyenne de quatre semaines. Dans ces deux secteurs, 2 contrats sur 3 durent moins d'un mois, contre 1 sur 2 tous secteurs confondus.

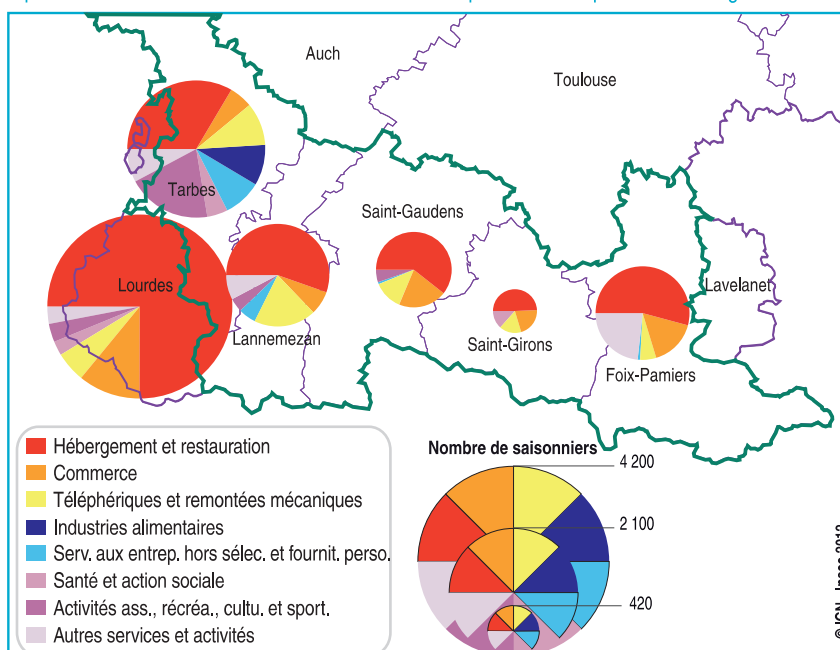
Travailler en tant que saisonnier dans la durée n'est pas le plus fréquent. Seul 1 sur 9 cumule plus de quatre mois en tant que saisonnier. À l'opposé, près des trois quarts d'entre eux travaillent moins de deux mois dans l'année sous cette forme d'emploi. Un constat encore plus marqué

Les deux saisons favorisent la multiactivité en montagne

Les six zones d'emploi de la région situées dans les Pyrénées regroupent plus de 10 000 saisonniers employés dans l'année, hors intérim. Et la seule zone d'emploi de Lourdes fournit à elle seule près de 40 % des saisonniers de ces zones de montagne, pour l'essentiel dans l'hébergement-restauration. Lourdes, 2^e ville de France par le nombre d'hôtels, vit au rythme des pèlerinages, avec sa saisonnalité propre.

L'hébergement et la restauration, premiers employeurs des saisonniers en montagne

Répartition des saisonniers selon le secteur d'activité par zone d'emploi « de montagne » en 2007



Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007 hors sélection et fourniture de personnel

Dans ces zones de montagne, la double saisonnalité été-hiver est marquée. Ainsi, durant la saison « estivale » (de mars à octobre), 7 500 saisonniers travaillent dans ces zones de montagne, dont 40 % pour la seule zone de Lourdes. L'hébergement et la restauration sont de loin les premiers pourvoyeurs d'emplois saisonniers, avec 5 100 employés essentiellement en juillet et août. Le thermalisme emploie 400 saisonniers durant toute la saison d'été : dans cette activité, les contrats longs y sont plus nombreux. En hiver, 3 200 saisonniers travaillent durant la saison qui va de novembre à avril. Pendant cette période, les principaux employeurs de saisonniers sont toujours l'hébergement-restauration (2 200 saisonniers) et les téléphériques et remontées mécaniques (900).

La double saisonnalité dans ces zones de montagne favorise la multiactivité. Ainsi, 14 % des saisonniers enchaînent plusieurs contrats, soit près de trois fois plus que dans l'ensemble de la région. Les saisonniers sont plus nombreux à être en emploi avant ou après la saison : 28 % d'entre eux occupent un emploi deux mois avant et 40 % deux mois après (contre 24 % et 34 % en moyenne dans la région). Les activités saisonnières hivernales permettent d'enchaîner les emplois : dans les téléphériques et remontées mécaniques, 4 saisonniers sur 10 travaillent deux mois avant la saison et plus de la moitié deux mois après.

Les salariés restent aussi saisonniers plus longtemps : ils sont 16 % à travailler plus de six mois dans cette forme d'emploi (5 % au niveau régional). Et ils sont plus âgés : 44 % ont plus de 30 ans (33 % en moyenne sur la région).

pour les jeunes. Pour des étudiants, il s'agit souvent de « jobs d'été » et d'un revenu d'appoint. Pour d'autres, ces emplois saisonniers peuvent représenter une première expérience professionnelle ou avoir été choisis faute de trouver un emploi stable. Ce peut être une première étape vers un CDI. À l'opposé, un quart des salariés saisonniers de plus de 50 ans travaillent plus de 4 mois dans l'année sous ce statut. Ceux qui enchaînent les travaux saisonniers sont peu nombreux (5 %).

Les saisonniers plus jeunes que les autres salariés

Répartition des salariés selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle en Midi-Pyrénées en 2007

	Salariés saisonniers (%)	Ensemble des salariés (%)
Homme	41	53
Femme	59	47
De 16 à 25 ans	58	16
De 26 à 29 ans	9	10
De 30 à 49 ans	25	54
50 ans et plus	8	20
Cadre	2	13
Profession Intermédiaire	17	23
Employé	49	37
Ouvrier	32	27

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007 hors sélection et fourniture de personnel

Méthodologie

Pour comprendre ces résultats

Le travail saisonnier inclut l'emploi salarié de l'ensemble des activités présentant une saisonnalité de l'emploi au niveau local, que celle-ci corresponde à un surcroît d'activité temporaire et récurrent lié au rythme des saisons (agriculture...) ou aux modes de vie collectifs (tourisme, congés...). L'étude vise ainsi à rendre compte des besoins temporaires de main-d'œuvre supplémentaire, engendrés par l'ensemble de l'économie.

Deux sources statistiques complémentaires permettent de repérer les saisonniers :

- * les déclarations annuelles de données sociales (DADS 2006 et 2007), source exhaustive pour les salariés du secteur privé et semi-public, qui permet un suivi longitudinal des salariés et ainsi d'établir des trajectoires ;
- * les fichiers sur les contrats en intérim de Pôle emploi (2006 et 2007), établis à partir des « relevés mensuels de contrats de travail temporaire » transmis par les agences de travail temporaire.

La période d'estimation, de novembre 2006 à octobre 2007, permet de saisir les saisons d'été et d'hiver. Elle est en outre antérieure à la crise de 2008, qui a eu un impact considérable sur le recours à certaines formes particulières d'emploi (en particulier l'intérim). Elle autorise de ce fait une description des caractéristiques structurelles de l'emploi saisonnier.

Comment mesurer l'emploi saisonnier ?

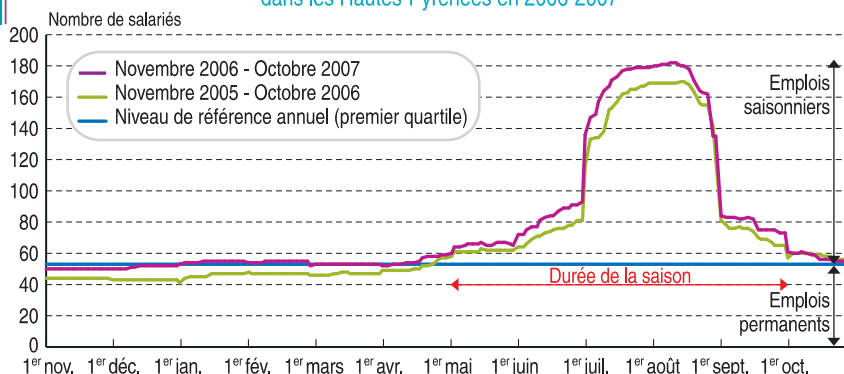
Le code du travail fait référence à l'emploi saisonnier pour justifier le recours au contrat à durée déterminée (article L 1242-2, 3°). L'Insee a développé une méthode pour repérer les activités saisonnières, à partir du suivi de l'emploi quotidien par zone géographique et secteur d'activité. Pour une zone donnée (région, département ou zone d'emploi « de montagne »), une « saison » est définie par un secteur d'activité, ses dates de début et de fin. L'activité est saisonnière si le niveau maximum de la série annuelle d'emploi salarié est supérieur à un niveau de référence annuel de l'emploi salarié. La différence entre ces deux niveaux permet d'évaluer le nombre d'emplois saisonniers. En outre, ont été retenues comme activités saisonnières celles dont les effectifs salariés dépassent 100 personnes sur un département (ou 50 personnes pour une zone d'emploi), afin de ne pas prendre en compte des activités « marginales ».

Pour estimer le nombre d'emplois saisonniers relevant de l'intérim, une méthode identique est mise en œuvre sur les séries quotidiennes de missions d'intérim. Mais les saisons ne sont déterminées qu'au niveau régional et sur des domaines agrégés d'activités.

Exemple : l'exploitation de terrains de camping dans les Hautes-Pyrénées

En 2007, le niveau de référence de l'emploi salarié « hors saison » est de 53 salariés. Une saison est repérée de début mai à fin septembre. Au cours de cette saison, le maximum d'emplois est de 182, ce qui correspond à 129 emplois saisonniers. Par ailleurs, durant la saison, 132 travailleurs salariés ont occupé un poste de saisonniers (dates de début et de fin de contrat comprises entre début mai et fin septembre).

Évolution quotidienne de l'emploi salarié dans les terrains de camping dans les Hautes-Pyrénées en 2006-2007



Sources : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2006 et 2007

Emploi saisonnier et politique publique

Éclairer les acteurs publics en charge des politiques de l'emploi dans leurs actions en direction des travailleurs saisonniers, tel est l'objectif de cette étude réalisée par l'Insee en partenariat avec la Direccte et Pôle emploi de Midi-Pyrénées. Elle permet d'appréhender les caractéristiques des emplois saisonniers dans les secteurs d'activité concernés (nature, conditions d'exercice) et la pluriactivité des travailleurs saisonniers, d'étudier la périodicité des activités saisonnières et d'apporter un éclairage sur la trajectoire professionnelle des saisonniers.

Parmi les objectifs de la politique publique dans ce domaine, figurent la sécurisation des parcours professionnels, la consolidation et la mutualisation des emplois, à travers, par exemple, les groupements d'employeurs et le renforcement des compétences par la formation ou la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ces éléments peuvent également alimenter les réflexions sur le développement économique local des territoires concernés par des activités à caractère saisonnier.

En Midi-Pyrénées, seuls un quart des saisonniers avaient un emploi deux mois avant le début de la saison, qu'il soit saisonnier ou non. Et ils sont un tiers à être en emploi deux mois après la fin de la saison. Les téléphériques et remontées mécaniques sont les activités qui permettent le plus aux saisonniers d'enchaîner des emplois, quelle qu'en soit la nature : près d'un salarié sur deux exerce également un emploi avant ou après la saison. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, pour les transports, les activités récréatives, culturelles et sportives, les associations, ainsi que pour les services aux entreprises.

Des durées d'activité moins longues pour les jeunes

Répartition des saisonniers selon l'âge et la durée d'activité (%)

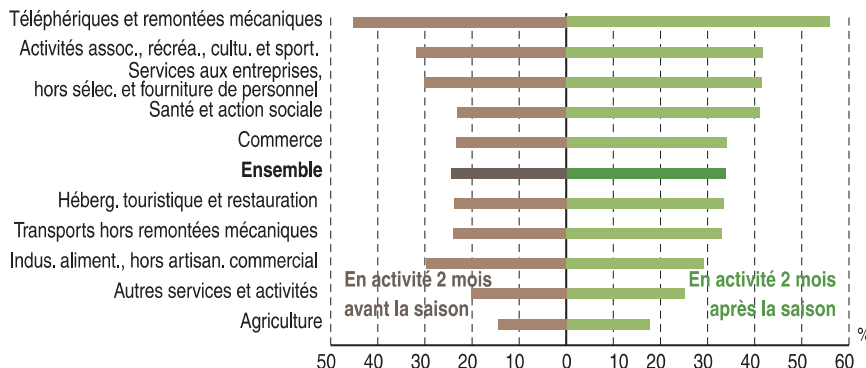
Salariés ayant été saisonniers dans l'année	16-25 ans	26-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus
Moins de 2 mois	80,1	69,2	62,6	60,9
Entre 2 et 4 mois	14,6	17,8	17,2	15,0
Plus de 4 mois	5,3	13,0	20,2	24,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007 hors sélection et fourniture de personnel

Les saisonniers de l'agriculture

moins souvent en emploi avant ou après la saison

Trajectoire des travailleurs saisonniers en Midi-Pyrénées selon leur secteur d'activité



Note de lecture : 56 % des saisonniers employés dans les téléphériques et remontées mécaniques ont un autre emploi deux mois après la fin de la saison et 45 % étaient déjà en emploi deux mois avant le début de la saison.

Sources : Insee - Déclarations de données sociales (DADS) 2007 hors sélection et fourniture de personnel

Pour en savoir plus

- « L'emploi salarié dans le secteur agricole : le poids croissant des contrats saisonniers », *Insee Première n° 1 368, septembre 2011.*
- « L'emploi saisonnier dans l'hôtellerie-restauration », Cereq, *Net.Doc 70, septembre 2010.*
- « En Midi-Pyrénées, 36 000 emplois salariés privés liés au tourisme », Insee Midi-Pyrénées, *6 pages n° 100, mai 2007.*
- « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », *Insee Première n° 1 099, août 2006.*

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DIRECTION RÉGIONALE
DE MIDI-PYRÉNÉES

Téléphone : 05 61 36 61 36
Télécopie : 05 61 36 62 00
Adresse : 36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE CEDEX 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier
Rédacteur en chef : **Bernard Nozières**
Maquettiste : **Évelyne De Mas**

Imprimeur : Escourbiac
Dépôt légal : mars 2012
ISSN : 1262-442X